

RCS : LE PUY  
Code greffe : 4302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00368  
Numéro SIREN : 788 510 931  
Nom ou dénomination : ASAPA FLEURS

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2019 sous le numéro de dépôt B2019/000659

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2019/000659**  
n° de gestion : **2012B00368**  
n° SIREN : **788 510 931 RCS Le Puy en Velay**

Le greffier du Tribunal de Commerce du Puy En Velay certifie avoir procédé le 14/03/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ASAPA FLEURS - Société à responsabilité limitée  
9 avenue de Bonneville 43000 Aiguille -FRANCE-

**date de clôture : 30/09/2018**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les événements RCS suivants :  
**Dépôt des comptes annuels**



224461

2012 B 368

## 1 - BILAN SIMPLIFIE

14 MARS 2019  
B2019/000659

N° 2033-A

2018

Désignation de l'entreprise : EURL ASAPA FLEURS			Néant			
Adresse de l'entreprise : 9 AV DE BONNEVILLE CARREMENT FLEURS 43000 AIGUILHE						
Numéro SIRET* : 78851093100017						
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12			Durée de l'exercice précédent* : 12			
			Ex. N-1 clos le : 30/09/2017			
			Exercice N, clos le : 30/09/2018			
			30/09/2017			
<b>ACTIF</b>			Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010	80 000	012	80 000	80 000
M	Incorporelles - Autres*	014	15 000	016	15 000	15 000
M	Immobilisations corporelles*	028	168 938	030	102 415	66 522
	Immobilisations financières* (1)	040	4 000	042	4 000	4 000
Total I (5)		044	267 938	048	102 415	165 522
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050	1 209	052	1 209	1 391
I	- Marchandises*	060	7 348	062	7 348	7 992
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064		066		
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068		070		
U	(2) - Autres* (3)	072	20 914	074	20 914	11 954
L	Valeurs mobilières de placement	080	40 000	082	40 000	40 000
A	Disponibilités	084	32 501	086	32 501	41 315
N	Charges constatées d'avance*	092		094		
Total II		096	101 972	098	101 972	102 653
Total général (I + II)		110	369 910	112	102 415	267 495

PASSIF			Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2		
K	Capital social ou individuel*	120	10 000	10 000		
	Ecart de réévaluation	124				
P	Réserve légale	126	1 000	1 000		
R	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131 )	132	77 889	47 541		
P	Report à nouveau	134				
R	Résultat de l'exercice	136	25 493	30 348		
E	Provisions réglementées	140				
Total I		142	114 383	88 889		
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
D	Emprunts et dettes assimilées (4)	156	40 889	74 944		
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164				
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	20 440	24 189		
T	Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169 64 924 )	172	91 784	97 804		
E	Produits constatés d'avance	174				
Total III		176	153 112	196 937		
Total général (I + II + III)		180	267 495	285 827		
R	(1) Dont immobilisations financières	193	4 000	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	5 919
E	à moins d'un an					
N	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût revient des immos acquises	182	
V				ou créées au cours de l'exercice*		
I	(3) Dont comptes courants d'associés	199		Prix de vente hors TVA des	184	
	débiteurs			immob cédées au cours de l'ex.*		

\* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

certifié conforme

Désignation de l'entreprise :		EURL ASAPA FLEURS		Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)	
				30/09/2018		30/09/2017	
<b>A - RESULTAT COMPTABLE</b>							
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	522 056		533 645
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214			
	Production vendue services*	intra-communau.	217	218	512		598
D	Production stockée* (varié* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222			
	Production immobilisée*			224			
E	Subventions d'exploitation reçues			226	2 833		4 200
X	Autres produits			230	210		4 956
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	525 612		543 399
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	198 109		208 674
H	Variation de stock (marchandises)*			236	644		633
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238	4 364		3 940
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240	182		1 158
	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	79 963		90 041
E	- mobilier	- immobilier					
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET*		243	244	1 794		2 202
	Rémunérations du personnel*			250	155 302		144 323
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	29 322		24 052
X	Dotations aux amortissements*			254	17 651		18 544
P	Dotations aux provisions			256			
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. ciales étranger)		259	262	13 212		13 726
	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260				
	Total des charges d'exploitation (II)			264	500 544		507 293
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>				270	25 068		36 105
	Produits financiers ( III )			280			
D	Produits exceptionnels ( IV )			290			
I	Charges financières ( V )			294	1 574		2 464
V	Charges exceptionnelles ( VI )			300			
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 o		347				
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.3		348				
S	Impôts sur les bénéfices* ( VII )			306	-2 000		3 293
<b>2 - BENEFICE OU PERTE : Produits ( I + III + IV ) - Charges ( II + V + VI + VII )</b>				310	25 493		30 348
<b>B - RESULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2		312	25 493	314	
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318			
I	Provisions non déductibles*			322			
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	-2 000		
T	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251			
	Part de loyers dispensé de réintégration		249				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelle (44 sexies)	988				342	
	Zone franche urbaine (44 octies et 44 a)	987					
	Zone restruct. défense (44 terdecies)		127				
	Zone revitalisation rurales (44 quindécies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser	991					
	Pôle de compétitivité hors CICE		990				
	Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	981					
	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)		989				
	Dont : ZFA (44 quaterdecies)	345					
	Dont : investissements outre-mer		344				
	Dont : créance due au report en arrière du déficit*				346		
	Deduct. exception. (art 39 decies)						
<b>RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS</b> Bénéf. col.1, Déficit col.2				352	16 304	354	
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356			
E	Déficits antérieurs reportables * :					360	
<b>RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS</b> Bénéf. col.1, Déficit col.2				370	16 304	372	7 189

## ANNEXE

Exercice clos le : 30/09/2018

Durée : 12 mois

### 1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF****OPTIONS RETENUES**

	Date de première option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
<b>Frais d'acquisition</b>				
des immobilisations corporelles et incorporelles		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
des titres de participation		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
des autres titres immobilisés et des titres de placement		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Coûts d'emprunts activables</b>		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice				
<b>Dépenses de développement remplissant les critères d'activation</b>		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
montant comptabilisé en charges pour l'exercice				

**ACTIF IMMOBILISE**

<b>Valeurs brutes</b>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	95 000			95 000
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels .....	5 381			5 381
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours et avances et acomptes .....	163 557			163 557
Immobilisations financières.....	4 000			4 000
<b>Total.....</b>	<b>267 938</b>			<b>267 938</b>

<b>Amortissements</b>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels .....	5 198	183		5 381
Autres immobilisations corporelles..	79 566	17 468		97 034
<b>Total.....</b>	<b>84 764</b>	<b>17 651</b>		<b>102 415</b>

<b>Dépréciations de l'actif</b>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Immobilisations corporelles.....				
Immobilisations financières.....				
<b>Total.....</b>				

## 2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

### Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement...		
Frais d'augmentation de capital..		

### Fonds commercial :

Hors droit au bail, il s'élève à :

Eléments achetés.....	
Eléments réévalués.....	
Eléments reçus en apport.....	

### COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			

### AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

#### Durées d'amortissement

#### Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

#### Immobilisations décomposées :

**Structure :** amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

**Composants :** amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

#### Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	structure		composants	
	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						

## 2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

### AUTRES POSTES DE L'ACTIF

#### - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.  
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production sans prise en compte du coût de la sous-activité.

<b>Valeurs brutes</b>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements	1 391	1 209	1 391	1 209
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises	7 992	7 348	7 992	7 348
<b>Total.....</b>	<b>9 384</b>	<b>8 557</b>	<b>9 384</b>	<b>8 557</b>

<b>Dépréciation des stocks</b>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Total.....</b>				

#### - CREANCES, DISPONIBILITES ET COMPTES DE REGULARISATION

**Créances représentées par des effets de commerce** Non recensé

Clients.....	
Autres créances.....	

#### Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....	4 000	4 000	
Actif circulant et charges constatées d'avance.	20 914	20 914	

#### Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Immobilisations financières.....	
Clients et comptes rattachés.....	
Autres créances.....	1 059
Disponibilités.....	

#### Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise

#### Dépréciation des créances et autres postes d'actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Créances .....				
Autres postes d'actif.....				
<b>Total.....</b>				

### 3 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

**Capital social (actions ou parts) :**

Non recensé

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice.....		
Titres émis.....		
Titres remboursés ou annulés.....		
Titres en fin d'exercice.....		

**Provisions :**

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions règlementées.....				
Provisions pour risques & charg				
<b>Total.....</b>				

**Etat des dettes :**

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit.....	40 889	34 969	5 919	
Dettes financières diverses.....				
Fournisseurs.....	20 440	20 440		
Dettes fiscales et sociales.....	26 860	26 860		
Dettes sur immobilisations.....				
Autres dettes.....	64 924	64 924		
Produits constatés d'avance.....				
<b>Total.....</b>	<b>153 112</b>	<b>147 193</b>	<b>5 919</b>	

**Dettes représentées par des effets de commerce :**

Non recensé

Dettes financières.....	
Fournisseurs.....	
Autres dettes.....	

**Charges à payer incluses dans les postes du bilan :**

Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit.....	
Emprunts et dettes financières diverses.....	
Fournisseurs.....	7 613
Dettes fiscales et sociales.....	11 016
Autres dettes.....	

**Produits constatés d'avance :**

Cette rubrique ne contient que des produits ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise

--	--

**4 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS****Dettes garanties par des sûretés réelles**

Non recensé

Poste de dette concerné	Montant de la dette	Nature des sûretés	Valeur nette comptable des biens donnés en garantie

**Engagement donnés**

Non recensé

Intérêts sur emprunts.....  
 Avals et cautions.....  
 Autres engagements donnés.....

--

**Engagements réciproques**

Non recensé

Effets escomptés non échus.....  
 Crédit-bail mobilier.....  
 Crédit-bail immobilier.....  
 Locations longue durée.....  
 Autres engagements réciproques.....

--

**Engagements reçus**

Non recensé

Avals et cautions.....  
 Autres engagements reçus.....

--

**Autres informations significatives**

Non recensé

--

**ASAPA FLEURS**  
**Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €**  
**Siège social : 9, Avenue de Bonneville - 43000 AIGUILHE**  
**788 510 931 RCS LE PUY EN VELAY**

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**  
**DU 15 FEVRIER 2019**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018**

**DEUXIEME DÉCISION**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élevant à 25 493,20 € de la manière suivante :

**Bénéfice de l'exercice** ..... **25 493,20 €**

\* A titre de dividende global à l'associé unique ..... 7 500,00 €  
Soit 75,00 € par part

Le solde, soit ..... 17 993,20 €

\* En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 95 882,57 €.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 7 500 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme  
La Gérance  
M. Alexandre BRUEY

